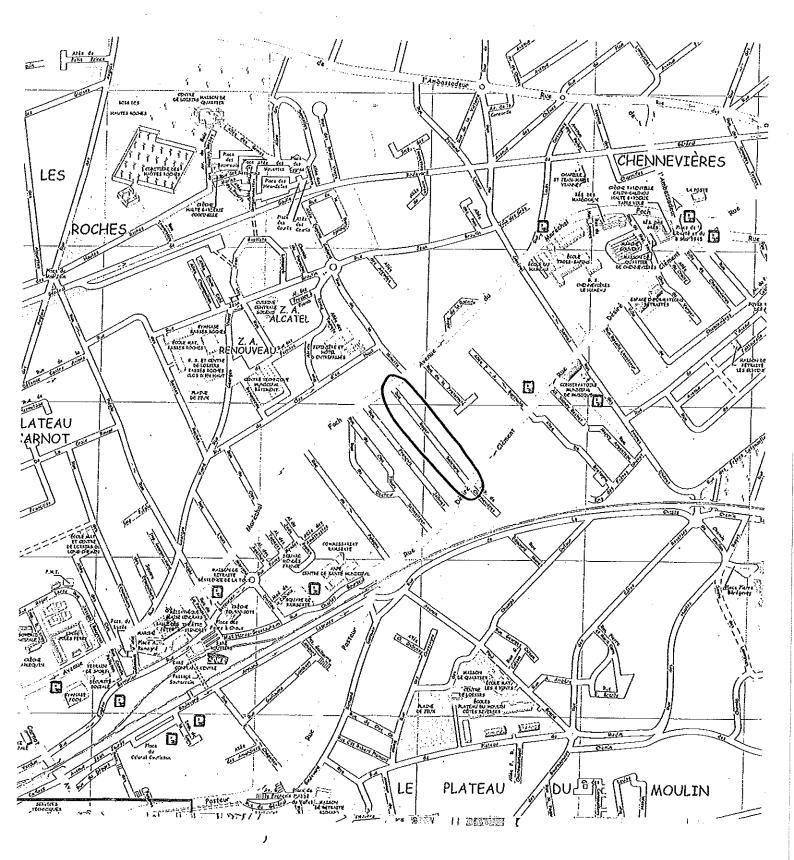
Conseil Municipal du 6 décembre 2010 Annexe délibération n°9 Plan d'alignement rue Roger Salengro



CONFLANS - STE HONORINE

Conclusions du Commissaire-Enquêteur Views était, il 4 a moins d'un sièle, une zone numble views était, il 4 a moins d'un sièle, une zone numble occupier par des fermes, dont les habitants vouloisent ignorer le nouvel estor économique, que connaissant la Velle Sade avec l'importance croisdants de l'actilité flutiale. La demographie galopante qui a suisi la firemere quene d'une port, les lois de l'épaque qui ont encouragé d'accès à la propriété d'autre port ont en four consequence, que ces fermes de sont, les unes après les autres, transformées en habitation et les terraites, en dépendant furent la base de nombreur lotettements. A ce four est, ce lieu est un quartier de telle dans lequel de traite notamment la me Roger Salengra Cette dernière est l'objet d'une circulation intende de trouve des le circuit d'une ligne de best et sufferte un stationnement sawage var non reglemente. la ville de CONFLANSISTE HONORINE inschage la refertion integrale de cette rue par la confection d'une Prouvelle chaustée, de trottoire d'enforciblement stes rélecuir électriques Poin et faire, il est indisprendable que l'intégralité de la voie soit du Domanie Sublic Communal re qui nécettitera l'acquisition des emprises mon enerce régularisées. Vu la délibération du Consul Municipal en date du 28 juin 2010 Vu d'aviels' de Monsieur le Moure de Conflors 84 Honovine du es soit 2010 Vues les prièces du dossier fublication et d'affichage out été régulièrement respectées Attendu que des presonnes regues par le committance enquébent out verbalement espirance l'inistature communale mais n'out perso cru devoir con-Aigner leur aves den le régestre d'enquête Attende que lantes les inentions freguent au registre ne remettent pas en course la principie de l'alignement, cutaines l'appromant miens mais sent sont des mutations et adresses, fait des demandes

de rendeignements den la routure et les déleis de realesalven des travaix à interservir en Marie qu'à mon domicils personnel PAR CE MOTIFS Je Southigue DECESSE guy Geomète Exect DPLG Commissair Enquêtur donne hun AVIS FAVORABLE à l'établissement du filan d'aliquement de la rue Roger SALFNGRO Tet Jue reprédenté en les pièces annexes au dossilor d'enquets dans le journal communes ou des répanses médividents que interains de cette nue pour les informer pelus précisement des travair preiens. Le 5 Octobre 2010 and the second of the second o the second secon and the second the state of the s , and the second of the second

នេះ ប្រៀងមក ខេត្តស្រែក៖ អ្នកជំនា 🕏 🖘

gaig procedinesBear exie Coasian (Ann. Bearbon outsaaBearantheas eil78

12 Octobre 2010 EM 1 le Maire de CONFLANS 5th HONORINE

(Volumentions de cideure en sega 21)

à la page 22 .-



EXTRAIT DU REGISTRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39

Nº 9

Transmission au contrôle de légalité le:

Affiché le :

0 8 DEC. 2010

L'an deux mil dix, le six décembre à vingt et une heures, Salle des Mariages,

Le Conseil Municipal de la Commune de Conflans-Sainte-Honorine, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de : M. ESNOL, Maire.

Présents: A. BUNOUT, M. RIDEREAU, J.P. LACOMBE, V. LEHMANN, F. BARRAUD, C. GAGNAIRE, A.M. PIN, G. HAYEZ, F. TOQUE, F. HATIK, V. CLOUS, J. VINOUZE, J. HAMEL, R. GRISET, A. LOISELET, J. FRALEUX, E. WILTHIEN, C. QUENET, S. TORRES, F. LACROUX, C. PARIS, J. LEGIEC, J. DELAUNAY, S. MAGNOUX, M. RIFAUT, S. SIMONIN, J.F. CAMPION, J. VERMEILLE, M. BAECKEROOT, G. ETIENNE, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : A. BOUREZG à J. DELAUNAY, S. GOZLAN à J.P. LACOMBE, J.P. HUCHON à P. ESNOL, M. FAURE à F. TOQUE, M. CAREL à R. GRISET, M. LATRECHE à V. CLOUS, D. FORTIN à A. BUNOUT.

Absents excusés: A. BOUREZG, S. GOZLAN, J.P. HUCHON, M. FAURE, M. CAREL, M. LATRECHE, D. FORTIN, J.L. MARQUET

Le Conseil Municipal désigne J. LEGIEC comme secrétaire de séance.

9. PLAN D'ALIGNEMENT DE LA RUE ROGER SALENGRO

Par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal approuvait le lancement de l'enquête publique préalable au plan d'alignement de la rue Roger Salengro.

Par arrêté du maire du 25 août 2010, Monsieur DECESSE, géomètre-expert, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour assurer le suivi de l'enquête publique organisée en mairie du 21 septembre au 5 octobre 2010 inclus. Un avis, publié sur l'ensemble des panneaux d'affichage municipal, dans deux journaux, « Le Parisien » et « Toutes les nouvelles », quinze jours avant le début de l'enquête, a présenté les modalités de celle-ci. Une notification individuelle a été adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception à chaque propriétaire concerné par le projet.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public en mairie, au service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées les mardis 21 septembre et 5 octobre 2010 de 14h00 à 16h00.

A l'issue du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur a rédigé ses conclusions, a émis un avis favorable à l'établissement du plan d'alignement de la rue Roger Salengro et a suggéré que des dispositions soient prises par la commune (réunion d'information publique, parution d'un article dans

Hôtel de Ville : 63, rue Maurice-Berteaux - BP 350 - 78703 Conflans-Sainte-Honorine Cedex Téléphone 01 34 90 89 89 - Fax Services administratifs 01 34 90 89 19/Services techniques 01 34 90 88 09

Courriel ville@mairie-conflans.fr Site Internet* www.mairie-conflans-sainte-honorine.fr

le journal communal ou réponses individuelles adressées aux riverains concernés) pour expliquer précisément aux personnes concernées le projet d'aménagement prévu dans cette rue.

Conformément aux dispositions des articles L141-3 et L112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal est compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Le plan d'alignement, auquel est joint un plan parcellaire, détermine après enquête publique la limite entre la voie publique et les propriétés riveraines. La publication du plan d'alignement attribue de plein droit à la collectivité propriétaire de la voie publique, le sol des propriétés non bâties dans les limites qu'il détermine. Lors du transfert de propriété, l'indemnité est, à défaut d'accord amiable, fixée et payée comme en matière d'expropriation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conclusions du commissaire enquêteur jointes en annexe,

APPROUVE le plan d'alignement de la rue Roger Salengro

Pour extrait conforme, Le Maire

Conseiller Général

Philippe\ESNOL

Commune de CONFLANS-STE-HONORINE

PLAN D'ALIGNEMENT Rue Roger Salengro

Echelle:1/200

S.C.P. MONGRELET Claude & Fabrice
Géomètres — Experts D.P.L.G.
4, Rue Anoult Crapotte — BP 16
78702 CONFLANS — SAINTE — HONORINE CEDEX
Tél. 01.39.19.90.85. Télécopie 01.39.19.21.01.
fabrice.mongrelet@mongrelet.geometre—expert.fr

MAI 2010

